



Ministère de l'économie, de l'industrie et de
l'emploi

**Direction générale de la Concurrence, de
la Consommation et de la Répression
des Fraudes**

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la
Santé

Direction générale de la Santé

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 28 juin 2011

**Contamination à l'E. Coli à Bordeaux :
Les autorités sanitaires françaises recommandent aux consommateurs de ne pas
consommer de graines germées crues**

L'enquête épidémiologique menée dans le cadre des cas groupés de SHU à Bordeaux s'oriente vers la mise en évidence que la consommation de graines germées crues serait la source de la contamination par l'E. coli O104 :H4.

De ce fait, sans préjuger des recommandations qui pourraient être faites au niveau européen, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et la Direction générale de la santé recommandent aux consommateurs, à titre préventif, de ne pas consommer de graines germées crues. Seule la cuisson à haute température permet de tuer les bactéries comme l'E. coli O104 :H4.

De plus, la DGCCRF et la DGS recommandent de bien nettoyer après usage les ustensiles utilisés pour la germination des graines ou leur préparation culinaire, et de toujours se laver les mains après avoir manipulé ces graines.

Contact Presse :

DGCCRF : Marie TAILLARD : 01 44 97 23 91 – communication@dgccrf.finances.gouv.fr

DGS : Laurence DANAND : 01.40.56.52.62 - Laurence.DANAND@sante.gouv.fr